

Le Petit Echo



Commune d'Écouis

MAIRIE

Tél : 02.32.69.44.11

Mail : mairie@ecouis.fr

Site internet : www.ecouis.fr

Horaires :

Mardi	15h – 18h30
Jeu	10h – 11h30
Jeu	15h – 18h30

LE MOT DU MAIRE

Chers Escoviens, Chères Escoviennes,

L'inflation fait son retour sur notre consommation quotidienne et nos dépenses d'énergies. C'est pour cette raison que vous avez été consultés concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. Je remercie ceux et celles qui se sont exprimés avec une large majorité favorable à cette mesure. L'éclairage public sera donc éteint de 23h00 à 5h00 pour une limitation de la hausse des coûts d'environ 40%. Un arrêté temporaire sera pris et pourra être révisé si nécessaire.

Nous continuons notre travail concernant notre projet d'aménagement du centre-bourg. Ce projet a pris du retard en raison de plusieurs prescriptions émises par les Bâtiments de France. En partenariat avec notre bureau d'études, nous essayons de trouver des alternatives au projet initiale pour vous présenter dès que possible une représentation des futurs changements.

Une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre vous : la fibre est arrivée ! L'ensemble du territoire d'Ecouis est éligible à la fibre optique. Vous trouverez, un peu plus loin dans ce numéro du Petit Echo, les modalités pour connaître les opérateurs déjà présents sur ce réseau.

M. Rémy BUHOT m'a présenté sa démission en tant que 2^{ème} adjoint. Je le remercie pour ces 8 années de collaboration à mes côtés. M. Xavier TOURNEUR lui succède, suite au vote unanime du conseil municipal du 6 février dernier. Je suis assuré de son assiduité et de son engagement envers l'intérêt général.

Les beaux jours arrivent, profitons-en pour sortir à nouveau. Je vous donne rendez-vous le lundi 8 mai à 11h00 au monument aux morts pour la cérémonie de commémoration. Cette-dernière sera suivie d'un moment convivial à la Mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour du Printemps.

Bien chaleureusement.

Votre Maire, Patrick LOSEILLE.

Civisme

Entretien des trottoirs et élagage/taille des haies :

L'arrêté municipal du 08/11/2018 dispose qu'en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus **d'entretenir leurs trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau**, sans obstruer les regards d'eaux pluviales. De plus, en temps de neige et verglas ils sont tenus de balayer la neige et de jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Concernant les haies et arbres en bordure de voies publiques, les propriétaires ou locataires doivent également les **taillés et les élagués à l'aplomb du domaine public et à une hauteur maximale de 2 mètres**, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à la sécurité routière.

Utilisation des outils bruyants (pour les particuliers) :

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils et d'appareils, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseur à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
 - Les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bacs à poubelles (ménagers et recyclables) :

Les bacs à poubelles sont à sortir la veille des jours de collecte uniquement. Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté ainsi que de ne pas compromettre la sécurité routière, **il est demandé aux habitants de rentrer leurs bacs le soir après la collecte**. Pour celles et ceux ne disposant pas d'un espace pour stocker leurs bacs, il est souhaitable de veiller à ce qu'ils ne gênent pas le passage sur le trottoir et ne risquent pas de s'envoler sur la chaussée. **Nous vous rappelons que seuls les bacs, mis à disposition par le SYGOM, sont collectés. Si votre logement n'est toujours pas équipé de ces conteneurs, merci de vous rapprocher le plus rapidement possible du SYGOM au 02 32 54 47 64.**

Brûlage des végétaux

Par arrêté du 16 novembre 2020, le Préfet de l'Eure prolonge **l'interdiction de brûlage à l'air libre des végétaux pour les particuliers**. Ces-derniers ont l'obligation de se rendre en déchetterie. En cas de non-respect de ces mesures, le code pénal prévoit une contravention d'un montant de 450 €.

Actualités :

Nom de l'École : Qu'en pensez-vous ?

**VOTRE AVIS
NOUS
INTÉRESSE**

A l'issue de la lecture des propositions pour le nom de l'école, une majorité de voix a proposé « L'école des Tilleuls ». Les conseillers municipaux souhaitent recueillir l'avis des escoviens pour connaître leur ressenti. Vous êtes donc conviés à déposer vos idées au secrétariat de la mairie.

Résultat de la consultation publique concernant l'éclairage public :

Une consultation publique a été effectuée pour recueillir l'avis des escoviens concernant l'extinction de l'éclairage public. Sur 351 flyers distribués, seulement 154 réponses, soit un taux de participation inférieur à 50%. En revanche, les résultats sont parlants : près de 75% sont favorables à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00, environ 20% y sont défavorables et 5% proposent des alternatives. Pour suivre l'avis de la majorité des escoviens, l'éclairage public sera donc éteint de 23h00 à 5h00. M. le Maire se rapprochera de l'entreprise en charge de la maintenance pour mettre en place cette décision commune.



Collégiale :

En septembre 2022, une partie d'un meneau de la façade principale est tombé sur le parvis de la Collégiale. Un arrêté de mise en sécurité a dû être instauré pour veiller à la sécurité des usagers. Des travaux de maçonnerie et de couverture d'urgence doivent être réalisés. La Collégiale étant un monument classé « Monument historique », l'avis du service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est obligatoire avant tout travaux sur cet ouvrage. Un pré-diagnostic a été réalisé par leur service en janvier. Parmi leurs recommandations, il est préconisé de faire appel à un architecte pour la réalisation d'un diagnostic complet de la Collégiale. Concernant les travaux d'urgence, des devis d'un montant total de 30 000 € sont proposés pour la maçonnerie du meneau endommagé et le remplacement des ardoises manquantes. Une demande de subvention va être déposée pour ces travaux d'urgence.



Fibre optique :

C'est maintenant possible pour l'ensemble des escoviens de bénéficier de la fibre optique et ainsi d'une connexion internet plus rapide ! Pour connaître les modalités d'accès, rendez-vous sur <https://eure-normandie-thd.fr> afin de tester votre éligibilité et de découvrir les fournisseurs présents sur la commune.



LA FIBRE EST là

Il ne reste plus qu'à raccorder votre foyer avant de surfer à la vitesse de la lumière !

Grâce au réseau exploité par **Eure Normandie THD** profitez dès maintenant de la fibre. Les travaux de déploiement de fibre optique sont aujourd'hui terminés sur votre secteur ! Vous avez désormais la possibilité de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à Internet présent sur le réseau.

Attention certains opérateurs sont présents sur l'ensemble du territoire du département, d'autres ne le sont pas encore.



Comment tester mon éligibilité ?

4 étapes pour bénéficier du Très Haut Débit



1

TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

- Connectez-vous au site www.eure-normandie-thd.fr
- Cliquez sur la rubrique **la fibre optique pour mon domicile / je teste mon éligibilité**
- Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.



2

CHOISIR UN OPÉRATEUR

Pour confirmer sa présence à votre adresse et souscrire à une offre, contactez l'un des opérateurs (**Bouygues Télécom, Coriolis, Free, K-net, Nordnet, Orange, Ozone, SFR, WeAccess, Videofutur...**).

Une fois l'abonnement validé, l'opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.

Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.



3

INTERVENTION DU TECHNICIEN

Le jour de l'intervention, si des travaux doivent être réalisés pour permettre le passage de la fibre (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...), le technicien vous l'indiquera avant de fixer un nouveau rendez-vous.

Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.



4

LA FIBRE EST LÀ !

Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

UNE QUESTION ?

www.eure-normandie-thd.fr

0 809 549 927*

* Service gratuit + prix d'appel

Publicité :



« Dynamic'Emploi est spécialisé depuis plus de 30 ans dans la mise à disposition de personnel auprès de particuliers et professionnels.

Principalement présent pour des missions d'entretien du logement et des espaces verts, nous intervenons sur tous types de missions (bricolage, courses, garde d'enfants...).

Dynamic'Emploi répond également aux besoins des professionnels, en proposant du personnel dans tous secteurs d'activité.

Notre forte implantation sur tout le quart Nord-Est de l'Eure permet de répondre aux besoins des clients locaux. »

DYNAMIC'EMPLOI - 26 rue de la libération – 27700 LES ANDELYS

02.32.54.39.21 - contact@dynamic-emploi.org

Écouis autrefois ...



Les réunions du Conseil municipal

Réunion du 3 octobre 2022 :

Étaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Rémy BUHOT, Laëtitia PEREIRA, Alexandre HERMAN, Xavier TOURNEUR, Roseline BRAUD, Thierry BAUSMAYER et Sébastien LOSEILLE.

1. **Décision modificative et achat d'un véhicule** : En septembre, le Conseil municipal avait été informé de la nécessité de changer le véhicule communal. Après recherche auprès de plusieurs garages, un véhicule a été trouvé pour un montant de 12 000 € (frais administratif compris). Une décision modificative est donc votée pour permettre le paiement de ce véhicule.
2. **M. Tourneur est élu correspondant incendie et secours pour la commune d'Écouis.**
3. **Le local communal, situé Route de Rouen, est déclassée du domaine public communal et vendu à M. Dorian RICARD.**
4. **Service civique** : Le service civique a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires, de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité. Il permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Le conseil municipal décide de mettre en place ce dispositif au sein de la collectivité. Dans un premier temps, une mission sera ouverte pour contribuer à l'accompagnement pédagogique, éducatif et écocitoyen des enfants de l'école.
5. **Questions diverses** :
 - a. Collégiale : une partie du meneau de la façade principale est tombée. La Collégiale étant classée, les services de la DRAC sont requis pour constater les dégâts et indiquer leurs recommandations pour la remise en état.
 - b. City-stade : Suite à des plaintes de riverains, une réflexion est en cours pour l'installation de pare-ballons le long du city-stade. Des devis ont été proposés, le coût devrait être d'environ 11 000 €. M. le Maire s'est rapproché du Département afin de savoir si un subventionnement était possible pour ce projet. La mairie est, à ce jour, encore en attente d'un retour de leurs services
 - c. WC public : Suite à plusieurs dégradations, les WC publics sont actuellement hors service. La porte, qui avait déjà été réparée il y a quelques semaines, a de nouveau été cassée. Il est prévu la réparation de la porte de nouveau ainsi que celle du WC resté condamné en raison d'une chasse d'eau cassée. Les conseillers souhaitent qu'un devis soit établi par un menuisier pour la remise en état de la porte.

Réunion du 28 novembre 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE (avec le pouvoir de Yohann PICARD), Isabelle MICHAUDEL, Rémy BUHOT, Xavier TOURNEUR, Laëtitia PEREIRA, Roseline BRAUD, Sébastien LOSEILLE, Alexandre HERMAN, Thierry BAUSMAYER et Patrice GAMBU.

1. **Décision modificative charges de personnel et frais assimilés** : En raison de la revalorisation du point d'indice depuis Juillet 2022, il convient de prévoir une décision modificative de 19 000 € au chapitre 012 pour les charges de personnel et frais assimilés.
2. **Tarif cantine** : le prestataire Convivio, en charge de la livraison des repas cantine, a procédé à une augmentation de ses tarifs en début 2022. En raison de la forte inflation connue ces derniers temps, une revalorisation temporaire (jusqu'en août 2023) s'ajoute également à leur facture. M. le Maire propose de ne pas traduire ses augmentations sur le tarif de la cantine. Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil municipal.
3. **Le rapport sur la qualité du service public d'eau potable 2022 au titre de l'année 2021** est validé par le conseil et mis à disposition du public à la Mairie.
4. **Questions diverses** :
 - a. Collégiale : les services de la DRAC sont venus constater les chutes de pierres de la façade principale. Il est prévu la réalisation d'un pré-diagnostic à la rentrée de janvier.
 - b. Enfouissement de réseaux Place du Cloître : les travaux sont en cours de finalisation. Les mâts sont posés. Prochainement, il est prévu le raccordement chez les habitants.
 - c. Presbytère : un 2^{ème} devis doit être proposé pour la réfection de l'escalier du Presbytère.
 - d. Recensement 2023 : le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février.

Réunion du 06 février 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Xavier TOURNEUR (avec le pouvoir de Laëtitia PEREIRA), Patrice GAMBU, Sébastien LOSEILLE, Thierry BAUSMAYER et Roseline BRAUD.

1. **Election du 2^{ème} adjoint** : suite à la démission de Rémy BUHOT, il convient d'élire un nouveau 2^{ème} adjoint. Après le vote des conseillers, Xavier TOURNEUR obtient 9 voix et est élu 2^{ème} adjoint.
2. **Réorganisation des commissions** : Xavier TOURNEUR prend la présidence de la commission voirie.
3. **Questions diverses** :

- a. Réseau séparatif : La station d'épuration est à saturation. Pour la désengorger, SNA propose la création d'un réseau séparatif pour recueillir les eaux pluviales des habitations ainsi réduire le flux continu vers la station d'épuration. Le début des travaux est prévu pour fin 2023 pour une durée d'environ 1 an. SNA est en attente de l'avis du Département pour le passage de ce réseau sous les trottoirs ce qui permettra d'éviter de toucher la bande de roulement sur la chaussée. Ces travaux sont également tributaires de la campagne betteravière afin de limiter la perturbation du trafic routier pendant cette période.
- b. Collégiale : La Mairie reste en attente du bilan sanitaire effectué par les services de la DRAC le 13 janvier dernier. Pour le moment, un devis concernant la couverture a été proposé pour un montant de 5 751,56 € HT (pose d'ardoises manquantes, nettoyages des gouttières et des chéneaux, fixation des nouvelles ardoises) et un autre pour la réfection du meneau en pierre de la façade principal pour un montant de 23 460 € HT (échafaudage, dépose et stockage des vitraux compris). La Mairie a prochainement rendez-vous avec le chef de projet Mon Village, Mon Amour pour une demande de subvention concernant ces travaux.
- c. Bassins-versants Mussegros : Ce dossier est en attente du rendez-vous de signature chez le notaire pour l'achat des parcelles par SNA.
- d. Aménagement du centre-bourg : Une réunion est prévue le lundi 20 février avec l'architecte des Bâtiments de France, le Département et le bureau d'études. Une rencontre est également prévue avec la Région ainsi que les transporteurs pour le déplacement de l'arrêt de bus « Mairie ».

Réunion du 04 avril 2023 :

Étaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Xavier TOURNEUR, Alexandre HERMAN, Laëticia PEREIRA, Sébastien LOSEILLE, Patrice GAMBU, Thierry BAUSMAYER, Roseline BRAUD.

1. **Compte de gestion 2022** : les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022.

2. **Compte administratif 2022** :

Section de fonctionnement :

Recettes : 617 818,77 €

Dépenses : 514 052,37 €

Soit un résultat positif de 103 766,40 €

Section d'investissement :

Recettes : 107 044,68 €

Dépenses : 110 345,14 €

Soit un résultat négatif de – 3 300,46 €

Le résultat cumulé au 31/12/2022 se présente ainsi :

Section de fonctionnement : un excédent cumulé de 699 286,43 €

Section d'investissement : un déficit cumulé de – 77 263,68 €

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022 conforme avec le compte de gestion 2021.

3. Affectation du résultat : Au vu des résultats de fonctionnement et d'investissement présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 699 286,43 €

Section d'investissement : – 77 263,68 €

Reste à réaliser : 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement), les membres du conseil, après en avoir délibéré, affectent les résultats de la manière suivante :

Affectation à l'article R002 de la SF « excédent reporté » : 622 022,75 €

Affectation à l'article D001 de la SI « déficit reporté » : - 77 263,68 €

Couverture du besoin de financement à l'article 1068 : 77 263,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

4. Subvention aux associations 2023 :

Associations	Pour mémoire Montant voté en 2021	Montant voté pour 2022
Comité des fêtes	5 000 €	4 000 €
Foyer éducatif et culture de l'IME	300 €	300 €
Coopérative de l'école d'Ecouis	200 €	200 €
Amicale de la maison de retraite d'Ecouis	200 €	200 €
CFAIE	140 €	225 €
Restos du cœur	200 €	200 €
Papillons blancs	100 €	100 €
CFA BTP Normandie	0 €	75 €
SLC	700 €	1 000 €
AEPE	200 €	200 €
Amicale Coureurs Andelle	50 €	50 €
CFA - CFPPA	0 €	75 €

Les conseillers présents votent à l'unanimité les subventions accordées aux associations pour 2023.

5. **Tarif salle des fêtes** : M. le Maire fait part de l'évolution du coût des énergies et carburants. Dans ce contexte, il propose l'augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes pour la période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars.

Après délibération, les membres du conseil valident à l'unanimité les tarifs suivants :

	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Habitants d'Ecouis	150 €	200 €
Habitants d'autres communes	300 €	350 €
Location vaisselle	50 €	50 €

6. **Tarif concessions cimetièrre** : Tarif concessions cimetièrre : Le tarif des concessions du cimetièrre n'a pas été révisé depuis 2006. M. le Maire propose de fixer le tarif des concessions comme suivant :

Cimetièrre	
Concession 15 ans	200 €
Concession 30 ans	300 €
Concession 50 ans	500 €
Columbarium	
1 case (2 urnes) 50 ans	700 €

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

7. **Création d'un poste d'agent technique** : Compte tenu de la récupération de plusieurs tâches d'entretien d'espaces verts, auparavant sous-traitées à une entreprise privée, et l'augmentation de tous types de travaux à effectuer dans les bâtiments et logements communaux, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer un nouveau poste d'agent technique.

8. **Vote des taux des taxes directes locales** : Le produit attendu s'élevant à 289 112 €, les conseillers présents décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique, soit :

- a) *Foncier bâti* = 44,16 %
- b) *Foncier non-bâti* = 48,52 %
- c) *Taxe d'habitation* = 10,92 %

9. **Budget primitif 2023** : Les conseillers présents votent à l'unanimité le budget primitif 2022 suivant :

- a) *Section de fonctionnement*
 - o Recettes : 1 208 250,57 €
 - o Dépenses : 1 208 250,57 €
- b) *Section d'investissement*
 - o Recettes : 248 363,68 €
 - o Dépenses : 248 363,68 €

10. Syndicat de Voirie Vexin Seine : En raison de la démission de Rémy BUHOT (délégué titulaire) et des absences répétées de Fabien CÉSARIN (délégué suppléant), Xavier TOURNEUR et Patrick LOSEILLE sont désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant.

11. Sondage pour le nom de l'école : En fin d'année 2022, une boîte à suggestions a été installée dans le hall de la mairie pour recueillir l'avis de la population concernant le nom de l'école. Cette boîte a été ouverte ce lundi 3 avril par M. TOURNEUR. Sur 22 propositions, une majorité propose « École des Tilleuls ».

12. Consultation publique concernant l'éclairage public : Dans un contexte de sobriété énergétique et de limitation des coûts, une consultation publique a été réalisée du 22 mars au 1^{er} avril pour connaître l'opinion de la population escovienne à une extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00. Sur 350 flyers distribués, moins de 50% de ménages ont répondu. 75% de ces réponses sont favorables à une extinction de 23h00 à 5h00. Sur les 25% défavorables, 10 personnes proposent l'extinction d'un point lumineux sur deux. Cette hypothèse avait déjà été proposée à l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public. Cette dernière n'y est pas favorable en raison de la difficulté d'organisation qu'engendrerait la maintenance des éclairages restants. Les membres du conseil s'accordent sur l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 à compter de la semaine 18.

13. Questions diverses :

- a) Contrat internet et téléphonie : la commune a signé un contrat d'accès internet et téléphonie pour l'ensemble de ces bâtiments communaux avec la société Coriolis. La fibre sera installée prochainement à la mairie et l'école.
- b) Electricité : la commune bénéficie de l'amortisseur électricité sur ses contrats. Cette aide permet de limiter la hausse du coût de l'électricité d'environ 20%.
- c) Cérémonie du 8 mai : les escoviens sont invités à la cérémonie d'hommage du 8 mai, à 11h, au monument aux morts.
- d) Voirie : M. BAUSMAYER signale plusieurs points concernant la voirie (chambre télécom bruyante à Mussegros, fils et boîtier télécom détendus Route de Rouen et Route de Villerest).

Vie associative

S.L.C (Sports, Loisirs, Culture) *Renseignements et inscriptions au 06.50.16.47.31*

- **Atelier Couture et Tricot** : tous les lundis de 13h30 à 16h à la Salle des Fêtes.
- **Gymnastique douce** : tous les mardis de 17h30 à 18h30 à la Salle des Fêtes.
- **Initiation informatique** : tous les jeudis de 15h00 à 18h30 au Local des Associations (sous la mairie).
- **Randonnée « A la découverte du Vexin Normand »** : tous les jeudis et dimanches, Place de la Mairie (départ) à 9h00.
- **Randonnée vélo et vélo électrique** : tous les vendredis, Place de la Mairie (départ) à 9h30.
 - ✓ **Dimanche 17 septembre** : Foire à tout au Château de Mussegros
 - ✓ **Samedi 18 et Dimanche 19 novembre** : Bourse de Noël (jouets et puériculture) à la Salle des Fêtes

Comité des Fêtes *Renseignements et inscriptions au 06.81.84.60.88*

- ✓ **Lundi 1^{er} mai** : Foire à tout.
- ✓ **Samedi 10 juin** : Fête des mères et des pères à la Salle des Fêtes
 - ✓ **Du 16 au 18 juin** : Fête du village
 - ✓ **Samedi 8 juillet** : Concours de pétanque
 - ✓ **Dimanche 8 octobre** : Marché fermier
- ✓ **Dimanche 5 novembre** : Loto à la Salle des Fêtes
- ✓ **Samedi 23 décembre** : Noël des Enfants

A.E.P.E (Association Escovienne des Parents d'Elèves)

Renseignements et inscriptions au 06.01.10.15.42

- ✓ **Lundi 1^{er} mai** : Stand de gâteaux lors de la foire à tout du Comité des Fêtes
- ✓ **Samedi 10 juin** : Kermesse à l'école.

Pratique

BIBLIOTHEQUE

Tél : 02.32.53.93.69

Mail : b.m.ecouis@orange.fr

Horaires : Lundi de 15h00 à 18h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de
14h00 à 18h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

LA POSTE

Horaires : Lundi 14h00 – 17h00

Mardi 9h00 – 11h30 / 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Samedi 9h00 – 12h00

DÉCHETTERIE DES ANDELYS

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

Du Lundi au Samedi : 13h30 – 17h45

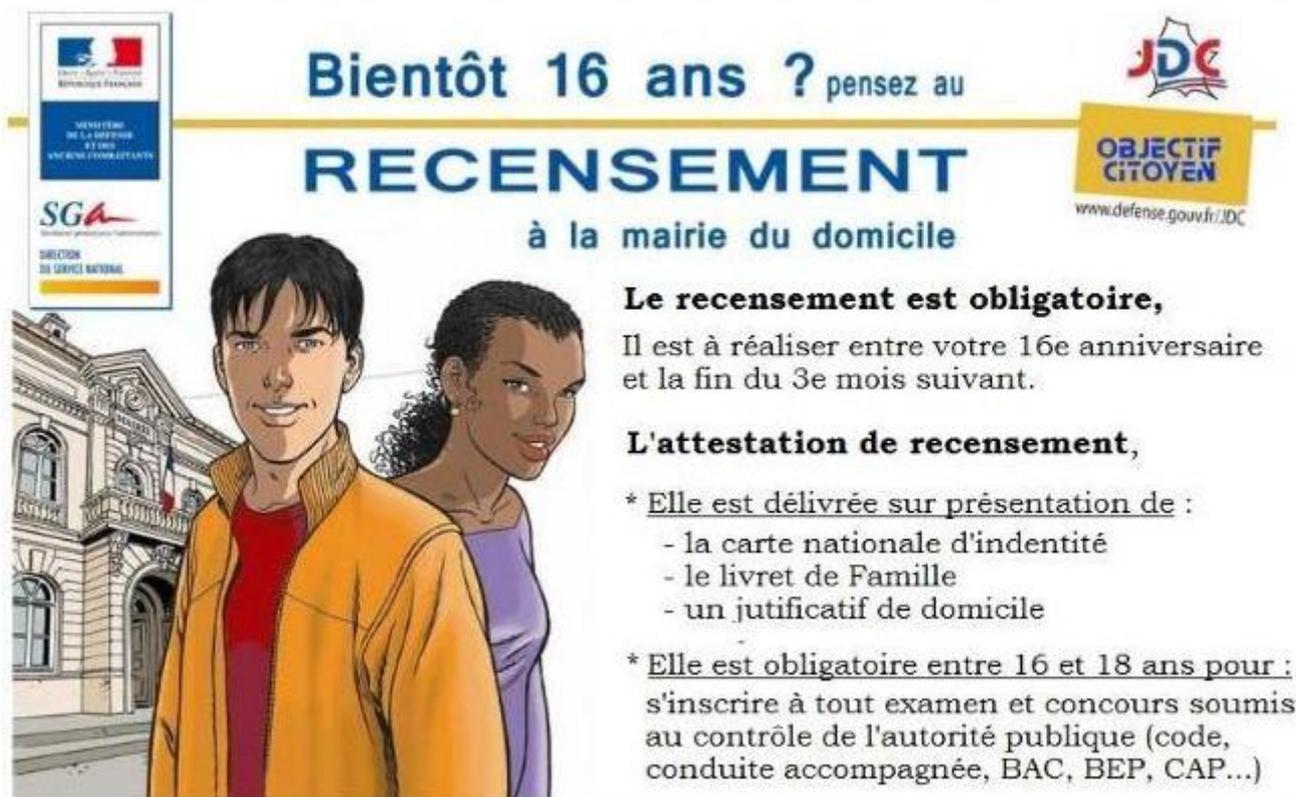
Mercredi et Samedi matin : 9h00 – 11h45

Horaires d'hiver

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

du Lundi au Samedi : 13h30 – 16h45

Samedi matin : 10h00 – 11h45



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire
et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: Direction Nationale des Services Nationaux (SGA), JDC, OBJECTIF CITOYEN, www.defense.gouv.fr/JDC